



Inscriptions – Marché de Noël 2025

Présentation de la fête

Noël à Gruyères est une célébration qui illumine la Cité médiévale durant la période hivernale. Cet événement festif attire des visiteurs de toute la région et d'ailleurs grâce à son ambiance féérique et à la richesse de ses animations. Le cœur de cette manifestation est le marché des artisans, qui se tient les week-ends, du vendredi au dimanche, offrant aux visiteurs l'occasion de découvrir des produits uniques et artisanaux dans un cadre enchanteur.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires pour vous inscrire comme exposant à l'édition 2025 de cet événement. Si vous avez des questions ou besoin de précisions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous aider à faire de votre participation un véritable succès.

Théo Ruffieux – Office du Tourisme de Gruyères

Contact :

Office du Tourisme de Gruyères – Rue du Bourg 1, 1663 Gruyères

gruyeres@la-gruyere.ch / +41 (0)26 919 85 00 / www.noel-gruyeres.ch

Edition 2025 :

Nous avons pris en compte les remarques et suggestions concernant l'édition 2024. La signalétique sera encore améliorée, notamment pour les exposants présents à la Rue du Château.

Les dates du marché sont étendues aux quatre week-ends de l'Avent, incluant également la traditionnelle *Fête des Familles*, qui attire chaque année de nombreux visiteurs de la région, et l'Immaculée Conception, jour férié qui tombe cette année sur un lundi.

Week-end 1	vendredi, 28 novembre 2025	15h-20h
	samedi, 29 novembre 2025	10h-20h
	dimanche, 30 novembre 2025	10h-18h
Week-end 2	vendredi, 5 décembre 2025	15h-20h
	samedi, 6 décembre 2025	10h-20h - Fête des Familles
	dimanche, 7 décembre 2025	10h-18h
	lundi, 8 décembre 2025	10h-18h - Jour Férié
Week-end 3	vendredi, 12 décembre 2025	15h-20h
	samedi, 13 décembre 2025	10h-20h
	dimanche, 14 décembre 2025	10h-18h
Week-end 4	vendredi, 19 décembre 2025	15h-20h
	samedi, 20 décembre 2025	10h-20h
	dimanche, 21 décembre 2025	10h-18h

Pour la communication et la visibilité de l'événement, la nouvelle dynamique amorcée en 2024 avec la création d'un site internet dédié se poursuit. Nous aurons également le plaisir d'accueillir le premier jour de tournage de l'émission RTS *Cœur à Cœur*, offrant un rayonnement national à la manifestation.

Côté logistique, nous maintiendrons le coin des exposants, espace chauffé, qui a beaucoup plu en 2024.

Enfin, nous sommes en attente d'un devis pour optimiser les avant-toits de l'ensemble des chalets, afin d'en améliorer le confort. L'idée est qu'ils soient installés dès cette édition 2025.



Informations générales

1. Les documents requis pour l'inscription sont :
 - a. Formulaire d'inscription dûment rempli www.noel-gruyeres.ch/form
 - b. Photos du stand existant et/ou illustrations
 - c. Liste des produits proposés avec leurs provenances
2. L'organisateur distingue trois catégories de stands :
 - a. Stand non-alimentaire (artisanat, décoration, etc.)
 - b. Stand alimentaire sans consommation sur place (ex. : produits du terroir, confitures, alcool en bouteille, etc.)
 - c. Stand alimentaire avec consommation directe (ex. : take-away, plats chauds, boissons, etc.)
3. Les plans et dimensions du chalet sont disponibles en dernière page de ce document.
4. Les stands placés dans la Rue du Château (en face des musées) et à l'Office du Tourisme bénéficient d'une réduction pour compenser la baisse potentielle de visibilité.
5. Chaque candidature recevra une réponse (acceptation ou refus) au mieux dans un délai de 30 jours suivant la réception de son dossier d'inscription, et au pire avant le 14 septembre 2025. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une demande de stand sans obligation de justification.
6. Les artisans disponibles les quatre week-ends sont privilégiés.
7. La vente de boissons et de nourriture est autorisée uniquement sur les stands spécifiquement déclarés comme tels, et soumis aux normes d'hygiène du SAAV.
8. Le Marché de Noël est un événement en plein air qui a lieu quelles que soient les conditions météorologiques. Aucune annulation de participation ou remboursement ne sera accordé pour cause de mauvais temps.

Frais de location

Tarif	Description	1 week-end	2 week-ends consécutifs	3 week-ends consécutifs	4 week-ends consécutifs
Base	Stand non alimentaire	350.00 HT	650.00 HT (-7.1%)	900.00 HT (-14.3%)	1'100.00 HT (-21.4%)
Supplément	Stand alimentaire sans consommation sur place	Prix de base + 50.00 HT / week-end			
	Stand alimentaire avec consommation directe	Prix de base + 200.00 HT / week-end			
Réduction	Emplacement sur Rue du Château/Office du tourisme	- 50.00 HT / week-end			

+TVA 8.1 %

FAQ

Quels sont les critères de sélection des exposants ?

Les critères de sélection incluent l'origine et la qualité des produits, leur originalité, l'adéquation avec les besoins du marché, ainsi que l'esthétique et la décoration du stand. Nous privilégions les artisans locaux et ceux proposant des produits authentiques et uniques.

Puis-je partager mon stand avec un autre exposant ?

Oui, il est possible de partager un stand avec un autre exposant, à condition de le préciser clairement lors de l'inscription, et de fournir les documents requis pour chaque participant.

Puis-je choisir mon emplacement ?

Les emplacements sont attribués en fonction des disponibilités et des contraintes logistiques de l'organisation. Si vous avez une demande particulière, merci de la mentionner lors de votre inscription, en la motivant clairement. Toutefois, aucun emplacement spécifique ne peut être garanti, et les demandes du type « comme l'an passé » ne seront pas prises en compte.

Les placettes situées dans la Rue du Château et devant l'Office du Tourisme, plus pratiques sur le plan logistique, bénéficient d'un rabais en raison d'une visibilité potentiellement réduite. Vous pouvez signaler votre intérêt pour ces emplacements dans le formulaire d'inscription.

Quelles sont les dimensions des chalets ?

Le plan des chalets avec les dimensions est disponible à la dernière page de ce dossier pour vous aider à organiser votre stand. Les pieds qui permettent de stabiliser le chalet à niveau sont apparents dans les coins des chalets (surface au sol).

Dois-je souscrire une assurance pour mon stand ?

Les exposants sont responsables de leur propre assurance pour les biens exposés ainsi que pour tout accident éventuel. L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégâts, de vol ou d'autres incidents affectant votre marchandise.

Comment puis-je accéder au site pour l'installation et le démontage ?

Les détails spécifiques concernant l'accès au site, les heures d'ouverture pour l'installation et le démontage seront communiqués avant l'événement aux participants. Nous vous prions de suivre les instructions fournies pour garantir un accès fluide. Le stationnement dans la Cité de Gruyères est interdit, les exposants seront priés d'utiliser les parkings à l'entrée de la ville.

Comment puis-je obtenir l'électricité sur mon stand ?

Pour bénéficier d'une connexion électrique, cochez les cases correspondantes à vos besoins spécifiques dans le formulaire d'inscription, afin que nous puissions répartir les besoins de manière homogène dans la Cité. Pour rappel, les chauffages électriques sont strictement interdits. Nous vous demandons également de n'utiliser que des éclairages de type LED. Pour

les stands non-alimentaires et les stands alimentaires sans consommation sur place, les dispositifs de chauffe (chauffe-eau, réchaud, etc.) sont interdits.

Une caution est-elle demandée ?

Oui. Une caution est perçue à votre arrivée et restituée à la fin de l'événement, à condition que les consignes soient respectées (horaires, rangement, propreté du stand, etc.).

Quels sont les horaires d'ouverture du marché ?

Les horaires sont indiqués en première page. Les exposants doivent être présents et prêts à accueillir les visiteurs pendant ces heures. L'installation des stands doit être terminée avant l'ouverture, et le démontage ne peut commencer qu'après la fermeture. Tout manquement à ces consignes pourra entraîner la retenue partielle ou totale de la caution.

Quelles sont les règles de gestion des déchets ?

Les exposants sont responsables de la gestion des déchets générés par leur stand. Des poubelles seront mises à disposition, et il est obligatoire de laisser l'emplacement propre à la fin de chaque journée. Des amendes peuvent être appliquées en cas de non-respect des règles de gestion des déchets.

Annulation et remboursement

En cas d'annulation de la part de l'exposant/e, si elle a lieu :

- a. Avant le 1^{er} novembre 2025 : pas de frais d'annulation
- b. Entre le 2 et le 20 novembre : 50% des frais de location seront retenus
- c. Dès le 21 novembre : 100% des frais de location seront retenus
- d. En cas de no-show : 100% des frais d'inscription seront retenus, plus des frais de traitement de CHF 100.00 payables dans les 10 jours.

L'organisateur se garde le droit d'annuler l'évènement en cas :

- D'impossibilité à organiser le marché suite à des restrictions exceptionnelles indépendantes de sa volonté (pandémie, etc.).
 - a. Avant le 20 novembre 2025 : remboursement de 100% des frais de location
 - b. Dès le 21 novembre : remboursement de 50% des frais de location
- De conditions météorologiques extrêmes (*alerte 4 ou 5 émise par Météo Suisse*) et rendant l'ouverture du Marché de Noël non sécurisée pour les visiteurs. Dans ce cas, les frais de location ne seront pas remboursés. Nous précisons qu'en dehors de ce cas exceptionnel, le marché a lieu par tout temps.

Qui puis-je contacter en cas de problème ou de question supplémentaire ?

Pour toute question ou problème, veuillez nous contacter à l'adresse gruyeres@la-gruyere.ch ou par téléphone au +41 (0)26 919 85 00. Nous sommes disponibles pour vous aider avant et pendant l'événement.

Plan des chalets



2 plateaux d'étagères en bois à l'intérieur du chalet :

- Largeur : 20cm
- Longueur : 170cm

Hauteur des supports ajustable :

- Hauteur maximum : 160cm
- Hauteur minimum : 115cm



*Au sol, dans les quatre coins, dépassent les goupilles pour mettre à niveau les chalets.